

## Subvention à l'Association Sportive et Culturelle Jean Macé de Clairs-Soleils

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Dans le cadre de la Convention Locale pour l'intégration des populations issues de l'immigration conclue en 1991 avec l'Etat, la Ville de Besançon et le Fonds d'Action Sociale, a été institué un Fonds d'Aide à la Vie Associative (FAVA). Ce fonds est alimenté par une participation des trois signataires à hauteur de 20 000 F chacun.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir allouer, dans le cadre de ce fonds et en plein accord entre les signataires, une subvention de 5 000 F à l'Association Sportive et Culturelle Jean Macé de Clairs-Soleils.

Cette association ayant créé une chorale inter-culturelle, la subvention permettra de couvrir partiellement les achats de petits matériels et les premières dépenses de fonctionnement.

En cas d'accord, la dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice courant, chapitre 945.92/657.93035.47040.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.